

pas fait hier, ce n'a été que pour ne pas prolonger et ne pas irriter le débat. Il est un point surtout sur lequel le préfet doit dire sa pensée. Des maires sont accusés par M. Legrand d'avoir assisté à des réunions électorales, d'avoir montré leurs préférences pour un candidat. L'honorable orateur se demande en quoi un maire serait par là fautif. Vaut-on, parce qu'il est maire, lui dénier le droit d'avoir une opinion et de la montrer? Mais ce serait absurde et tyrannique! M. le préfet demande donc que la présente protestation soit mentionnée au procès-verbal.

M. TESTELIN répond que les paroles de M. le préfet confirment ce qu'a dit M. Legrand (de Valenciennes). C'est le rétablissement de la candidature officielle.

M. LE PRÉFET déclare se borner à ses précédentes paroles.

**Vaux, propositions et communications diverses.**—Nous retenirons ici une demande de création d'un bureau de poste à Phalempin. Cette demande, présentée par MM. Desmoutiers et Van der Straeten, est renvoyée au bureau compétent.

Il en est de même de celle de l'érection d'une station à Erquinghem-Lys, sur la ligne d'Armentières à Berguette. Les auteurs de la proposition sont MM. Pouchain et Des Rotours.

M. JULES BRAMBÉ, premier vice-président, remplace M. Plichon au fauteuil.

M. TESTELIN ouvre la série des rapports. Il demande, au nom du 3<sup>e</sup> bureau, que la subvention aux Sociétés savantes soit portée de 3,500 à 4,000 fr. — Adopté.

**École de médecins de Lille.**—Le même rapporteur demande un crédit de 6,500 fr. Pour justifier sa demande, l'honorable rapporteur fait connaître l'état de la question pour la transformation de l'école actuelle en Faculté. Le crédit voté par le Conseil est de 100,000 fr. Il ne faut pas oublier que la Faculté de médecine, à Lille, vient en troisième rang, et que, par suite, on est en droit de l'espérer dans un avenir prochain. Le 3<sup>e</sup> bureau propose une augmentation de 3,500 francs de crédit. Il demande aussi que le Conseil général insiste sur l'amendement des députés du Nord, tendant à l'érection d'une Faculté à Lille. — Le crédit est voté et le vote adopté.

**Éléves sages-femmes.**— Cette question se rattache d'une certaine manière à la précédente, en ce sens que les sages-femmes sont trop peu nombreuses, comme les médecins, dans les cinq départements de la région du Nord. Le crédit est voté.

**Chambres consultatives d'agriculture.**— Rapporteurs, M. Desmoutiers. Le crédit de 4,700 francs est voté après une observation de M. Leurent, réclamant un membre pour le canton Nord de Tournai.

M. le préfet promet d'en aviser.

**Associations agricoles. Concours.**— Le même rapporteur demande le crédit habituel de 13,700 fr., qui est voté.

Sur sa proposition, le conseil recommande au gouvernement la subvention promise de 6,700 fr.

Après les questions agricoles viennent les routes départementales et l'établissement de leur budget. M. Vander-Straeten présente à ce sujet plusieurs propositions de crédits qui sont votés sans discussion.

M. DESROUSSEUX est nommé membre de la commission de surveillance de l'Institut industriel, en remplacement de M. H. Bernard.

M. SOINS est nommé de la commission de surveillance de la colonie Saint-Bernard.

**Canal de Dunkerque à Furne.**— Rapporteur, M. Trystram. — L'honorable rapporteur fait l'histoire de la question. En France, les 13 kilomètres de ce canal doivent être baignés, en Belgique, les 7 kilomètres appartenant au gouvernement restent obstinément dans le même état.

M. LEURENT ne voit en cela qu'un mauvais vouloir de la Belgique, dans l'intérêt d'Anvers, et il voudrait voir, par représailles, la France, dans deux ans, rompre son traité de commerce avec ce pays.

Le temps s'écoulait cependant; l'automne venait pour la seconde fois depuis l'arrivée de Stella, et l'époque de son départ approchait. J'avais résolu de l'accompagner et de retourner avec elle à Naples, pour y demeurer quelque temps avec elle et près de ma sœur; mais des événements imprévus et très-divers vinrent modifier à la fois ses projets et les miens.

J'étais arrivé un jour à l'hôtel de Kergy à une heure un peu différente de celle où j'y venais d'habitude. Diane et sa mère étaient sorties. On me dit qu'elles rentreraient dans une heure. Je me décidai donc à les attendre, et, comme le temps était beau, j'allai m'asseoir dans le jardin, après avoir choisi un livre parmi ceux qui se trouvaient rangés sur une des tables du salon.

Tandis que je faisais ce choix, plusieurs lettres, placées sur cette table pour y attendre le retour de madame de Kergy, attirèrent mon attention, et sur l'une d'elles je reconnus, avec une vive joie, l'écriture de Gilbert.

À la longueur de son absence, cette fois se joignait la rareté et l'exactitude de ses lettres. Deux mois entiers s'écoulaient souvent sans qu'il en parvint aucune. J'espérais donc aujourd'hui que celle-ci apporterait enfin à sa mère la promesse tant désirée du retour, et, réjoui par cette pensée, je me plongeai dans une lecture qui me fit bientôt oublier et cette espérance, et ce souci, et tout le reste.

Le livre que je tenais à la main, c'était celui des Confessions de saint Augustin, et en ouvrant au hasard, le passage qui tomba sous mes yeux, fut celui-ci :

« Ce que je sais, non point avec doute, mais avec certitude; ce que je sais, mon Dieu, c'est que je vous aime! »

M. DE MARSILLY pensa qu'il faut s'en tenir aux conclusions du rapport.

Les observations de M. Leurent seront consignées au procès-verbal de la séance. Dans la série des rapports qui suivent, nous remarquons celui de M. Bultot, sur les mines de houille.

M. DES ROTOURS signale comme méritant de fixer l'attention du gouvernement la diminution de 1,770,000 quintaux qui s'est produite dans la production des houillères du Nord pendant le premier semestre 1874, comparativement à la production de 1873.

— Les Compagnies avaient augmenté leur production en 1872 et 1873, et l'on devait croire que cette augmentation se continuerait.

La production française est inférieure d'un tiers aux besoins de la consommation.

L'exploitation complète de leurs concessions permettrait aux houillères françaises de satisfaire aux besoins de la consommation, et mettrait le pays à l'abri d'une nouvelle crise houillère.

— Les compagnies houillères augmentent-elles leurs moyens de production? Dans quelle mesure? Il serait intéressant de le savoir.

Le gouvernement a le devoir de tenir la main pour que les compagnies remplissent à cet égard les obligations résultant de leurs cahiers de charges et pour qu'elles donnent à leurs extractions le développement que comportent les besoins de la consommation et les possibilités de leur périmètre concédé.

Il s'agit là d'un intérêt de premier ordre sur lequel l'attention des pouvoirs publics doit être tenue en éveil.

M. DE MARSILLY attribue, pour sa part, à la concurrence belge la situation houillère en France. Or, on remarque, depuis plusieurs années déjà, que la production en Belgique tend à se mettre en équilibre avec la consommation. Quand cet équilibre sera complet nos houillères du Nord et du Pas-de-Calais suffiront aussi, on peut l'espérer, à la consommation industrielle du pays.

**Foires mensuelles et marchés hebdomadaires.**— M. des Rotours demande que le rapport de M. le préfet sur les demandes d'autorisation de nouveaux marchés soit distribué préalablement aux membres du Conseil général.

M. LE PRÉFET prie le conseil de ne pas entrer dans cette voie des autorisations à de nouveaux marchés. La liberté vaudrait mieux. Le conseil adopte cette manière de voir.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Demain, séance publique à 2 heures.

Dans le résultat du tir international qui vient d'avoir lieu à Bruxelles, nous remarquons les noms suivants :

**Cible fixe aux points**

63<sup>e</sup> prix, Carlos Cordonnier fils, Roubaix, 19 points.

68<sup>e</sup> » A. Harikouck, Roubaix, 19 points.

72<sup>e</sup> » H. Buisine, » 19 »

87<sup>e</sup> » E. Baes, » 19 »

100<sup>e</sup> » J.-B. Lemaire, » 18 »

**Cible fixe aux blancs**

14<sup>e</sup> prix, A. Harikouck, Roubaix, 18 m/m 620

**Cible à volonté aux points**

1<sup>er</sup> prix, H. Cambrai, Roubaix, 25 points (maximum)

27<sup>e</sup> » H. E. Baes, Roubaix, 23 points.

32<sup>e</sup> » Ed. Scamps, » 23 »

45<sup>e</sup> » J.-B. Philippe, » 22 »

51<sup>e</sup> » C. Cordonnier fils, » 22 »

61<sup>e</sup> » F. Quenné, » 22 »

67<sup>e</sup> » Léon Renaux, » 22 »

70<sup>e</sup> » G. Vouzelle, » 22 »

120<sup>e</sup> » J.-B. Lemaire, » 20 »

**Cible à volonté aux blancs**

6<sup>e</sup> prix, A. Wibaux, Roubaix, 5 m/m 370

7<sup>e</sup> » H. Buisine, » 5 m/m 300

**Primes de blancs**

3<sup>e</sup> » E. Baes, Roubaix, 110 blancs.

L'Académie des sciences a reçu dans sa séance de lundi dernier une communication de M. Violette, doyen de la Faculté des sciences de Lille. Elle est relative à la distribution du sucre dans les racines des betteraves. L'auteur a trouvé que la quantité de sucre augmente du collet à la pointe de la racine, tandis que les chlorures sont en plus grand nombre au collet, et diminuent à mesure qu'on avance sur la pointe.

Il ressort d'un arrêté de la cour d'appel de Paris que les opérations faites en Bourse, à découvert, par un agent de change, sans levée ni livraison jamais effectuée des titres, et ne se réglant que par des différents en liquidation, ne peuvent être considérées comme sérieuses, et ne sont au contraire qu'opérations de jeu ne donnant pas action en justice.

La cour d'Angers vient de consacrer cette jurisprudence sur les assurances contre l'incendie :

Le sol sur lequel est bâtie une maison incendiée doit être compris dans le chiffre total de l'évaluation de l'immeuble et déduit de la somme qui doit être versée par la compagnie d'assurances en cas d'incendie.

On s'occupe activement de la question des forts à établir en avant de l'enceinte fortifiée de Lille. Selon le Propagateur, ces forts, au nombre de six ou sept, reliés entre eux, seraient à des distances variant de sept à dix kilomètres du mur d'enceinte.

Les études sont sur le point d'être terminées, les emplacements des forts sont arrêtés, et l'on ne tarderait pas à faire des offres aux propriétaires intéressés.

La mise en adjudication du premier fort aurait lieu l'année prochaine.

Depuis deux jours les troupes de la garnison sont exercées à l'attaque et à la défense des places au nouveau Champ-de-Mars. Mercredi après midi, le 43<sup>e</sup> de ligne simula un assaut contre les ouvrages extérieurs du Bastion d'attaque, porte de Valenciennes, que défendait vigoureusement le 25<sup>e</sup> chasseur à pied. Jeudi les troupes ont été formées à la confection des tranchées.

La nuit dernière, la rue des Longues-Haies a été le théâtre d'une scène scandaleuse à laquelle fort heureusement les sergents de ville de patrouille ont mis fin en menaçant de conduire au poste tous les acteurs: François Marelli et sa fille, Ivo Peters et Maria Delatre, après avoir toutefois verbalisé contre eux.

Avant-hier soir, le nommé D., charcutier, rue Jacquart, était à prendre son repas dans son arrière-boutique, lorsqu'il vit un individu entrer, sauter sur un morceau de jambon suspendu à un croc, le mettre sous sa blouse et... déguerpir. Tout cela dans l'espace d'une minute. D. courut après le voleur et l'arrêta au moment où il franchissait le seuil de la porte; mais, ne trouvant rien sur lui, il le renvoya. — Ce n'est qu'un instant après qu'une voisine, en sortant de chez elle, sentant quelque chose sous ses pieds, se baissa et ramassa le morceau de jambon en question qu'elle rapporta au charcutier.

La police, qui n'a pas l'âme tendre...

Il était devant moi, à l'entrée du salon, au haut des marches du perron. Je m'élançai vers lui, avec une joie que je ne songeai ni à réprimer ni à dissimuler, et je lui tendis les deux mains en m'écriant :

— Oh ! que Dieu soit mille fois béni ! c'est vous ! Vous êtes revenu ! quel bonheur ! quelle joyeuse surprise pour votre mère ! pour Diane, pour moi aussi, je vous assure.

Je ne sais ce que j'allais ajouter encore, mais lorsque je vis qu'il me regardait immobile et semblait hors d'état de me répondre, une faible rougeur me monta au visage.

Était-il surpris et trop ému de cet accueil ? Se trompait-il, par hasard, sur sa signification ? Ce doute me causa un soudain embarras et arrêta sur mes lèvres les paroles que j'allais dire.

Enfin il m'expliqua son apparition soudaine. Sa lettre aurait dû le précéder... Il croyait sa mère prévenue... il avait cherché à lui éviter ce saisissement...

— Je savais que vous étiez à Paris, poursuivait-il d'une voix dont il ne pouvait maîtriser l'accent troublé. Oui, je le savais, et j'espérais vous revoir. Mais vous trouver ici... vous revoir ainsi, la première. Oh ! madame ! c'était un bonheur trop grand pour avoir osé y songer d'avance, et je ne puis concevoir encore que ce ne soit point un rêve !

Tandis qu'il me parlait ainsi, en me regardant fixement, comme si j'étais une vision qui allait s'évanouir à ses yeux, mon accueil joyeux et cordial se transformait en une attitude d'une gravité extrême, et mes yeux se détournaient pendant que les siens passaient de mon visage à mes vêtements de

d'un charcutier, a arrêté, le soir même, le nommé Marius Velghe, qui a avoué être l'auteur du vol du morceau de jambon.

On nous signale un accident arrivé hier matin dans la fabrique de M. V... Une jeune fille de 16 ans, la victime, a été amputée de 2 doigts de la main droite.

Dimanche prochain des courses de chevaux auront lieu à Watermolen, (l'un des faubourgs de Courtrai). Voici le programme : une course au galop; trois courses au trot monté et une course au trot attelé.

Ces courses promettent d'être brillantes; déjà plusieurs chevaux de Roubaix et des environs sont engagés.

On écrit de Cyoing qu'un empoisonnement par les champignons vient encore d'avoir lieu dans cette commune.

Deux enfants, fils d'un fermier, avaient mangé des champignons cueillis par eux et cuits sous la cendre.

Le plus âgé, celui qui probablement avait pris la plus large part de ce dangereux repas, est mort samedi soir; les effets toxiques ont été moins rapides chez le plus jeune, et ils n'ont pas été aussi terribles, car on espère le conserver à la vie.

**État civil de Roubaix.**— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 21 OCTOBRE.

Camille Willaumez, au Cul-de-Four. — Amé Dereubaix, rue Decresse. — Théodore Gahide, rue de l'Allouette. — Marie Noëlia, rue du Pile. — Albert Agache, rue Saint-Jean. — Antoine Talon, rue de Flandre. — Arthur Rooms, rue des Longues-Haies. — Amand Vercauteren, Boulevard d'Halluin. — Alfred Delvigne, rue du Fontenoy. — Rodolphe Donsbacks, rue de Courtrai. — Achille Wattaou, rue du Flot.

Du 22. — Emilie Carette, rue de la Basse Mesure. — Edmond Truffaut, rue Perrot. — Léon Lepoutre, rue de Lorraine. — Mélanie Honoré, au Hutin. — Juliette Fourmanoir, rue du Pile. — Ernest Harlus, rue de l'Quest. — Augustine Hermas, rue du Haut-Fontenoy.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 21 OCTOBRE. — Georges Félicaux, 1 an, rue Saint-André. — Juliette Aernouts, 4 mois, rue de Tourcoing. — Louis Pluquet, 65 ans, rentier, rue du Fontenoy. — Pierre Willems, 45 ans, rue de la Rondelle.

Du 22. — Marie Despres, 15 ans, couturière, à l'hôpital. — Adolphe Liagre, 5 mois, à l'Épéule. — Philomène Guilbert, 15 ans, bobineuse, rue de la Croix. — Louis Lezy, 1 an, rue Sébastopol. — Adélaïde Himpe, 20 ans, bobineuse, rue Saint-Louis. — Maurice, présenté sans vie, aux 3 Ponts. — Georges Debrue, 6 mois, rue Notre-Dame. — Pierre Vannoren, 6 jours, rue St-Jean. — Dusart, présenté sans vie, rue de Lannoy.

MARIAGES DU 22 OCTOBRE. — Jean-Baptiste Planchon, 37 ans, domestique, et Sophie Lemaître, 38 ans, servante.

**OBIT SOLENNEL** Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, le lundi 26 octobre 1874, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame HÉLÈNE MAZURE, épouse de Monsieur PAUL CADOT, décédée à Roubaix, le 6 octobre 1874, dans sa 23<sup>e</sup> année.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

deuil et que, pour la première fois, la pensée me venait qu'il me-retro avait libre et qu'en ce moment il y songeait peut-être !

Libre !... Oh ! si j'ai réussi à dépeindre le mouvement de mon âme depuis cet instant lumineux qui marqua le plus beau de mes jours; si j'ai été donné d'exprimer l'aspect que prirent dès lors, à mes yeux, le passé, le présent, l'avenir, et toutes les joies, et toutes les peines, et tous les événements de ma vie; si, dis-je, j'ai su me faire comprendre, ceux qui me lisent savent déjà ce que ce mot libre signifiait pour moi maintenant.

Libre ! Oui, comme l'oiseau qui fend l'air est libre de rentrer dans sa cage; comme le captif qui cingle vers les rives de sa patrie est libre de retourner prendre sa chaîne. Ainsi est libre aussi de revenir au rêve évanoui du bonheur de ce monde l'âme heureuse qui a goûté la réalité de l'amour de Dieu.

« Je ne le reprendrai pas, » c'est là le cri de cette âme libre et affranchie, et il n'est ni étrange, ni nouveau ! Pas plus que l'oiseau ou le captif, elle ne peut être tentée de revenir en arrière !

Je n'articulai pas une parole cependant, et le flot de pensées qui venait de se soulever en moi s'apaisa au milieu du joyeux tumulte qui succéda à ce moment de silence.

(A suivre).

1 Révisé d'une sœur, vol. II, p. 398.

**Cercle catholique d'ouvriers**

DIMANCHE 25 OCTOBRE  
Conférence par Monsieur l'abbé Vassart.  
Sujet : De l'air, démonstration expérimentale; des propriétés du gaz qui le compose. Son rôle providentiel.

LETTRES MORTUAIRES et D'OBIT — Imprimerie Alfred Rebour. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

**Faits Divers**

— On annonce le mariage de M. le commandant Ed. Pierron, ex-officier d'ordonnance de Napoléon III, ancien chef de cabinet de l'empereur Maximilien, avec la fille de M. Louis Vuilliot.

Les futurs époux recevront la bénédiction nuptiale du pape.

C'est le capitaine Pierron qui, lors du désastre de Sedan, fit, de sa propre autorité, brûler nos drapeaux.

— Dans une ville du Nord, très proche de Paris, raconte l'Univers, il a été jugé, il y a quinze jours, à l'audience de police correctionnelle, un nommé L..., repris de justice, sept fois condamné déjà pour rébellion, escroquerie, vol, etc., et en dernier lieu, en 1873, pour avoir porté dans un mouvement insurrectionnel (la Commune de Paris) un uniforme militaire, à trente mois d'emprisonnement et cinq ans de surveillance, par le conseil de guerre de Versailles.

Les débats d'audience ont révélé au public que, dès le lendemain de son arrivée dans la ville qui lui avait été assignée comme résidence obligée, cet individu s'enquerrait de l'adresse des chefs du parti républicain; qu'amené devant le commissaire de police, auquel il donnait un faux nom et présentait un faux passeport, cet individu, fouillé par la police, a été trouvé porteur, entre sa chemise et sa peau, de papiers, parmi lesquels se trouvait la liste des principaux chefs du parti démocratique de la ville, et les noms de deux députés républicains, et, en outre, d'une lettre, signée d'un faux nom, portant l'adresse de l'ancien rédacteur en chef de la feuille républicaine de l'endroit; lettre dans laquelle le nommé L... réclamait un secours pour se rendre « la plus vite possible en Belgique, parce que, ajoutait-il, après trois années de souffrance pour la sainte cause, on lui voulait encore du mal. »

Ce fait se passe de commentaires, dit l'Univers; et nous croyons en effet que tout est dit quand on a raconté ces choses. Mais, comme l'Univers le fait remarquer en finissant :

« Il n'en est pas moins intéressant de constater une fois de plus que la sainte cause a toujours et partout pour adhérents les citoyens de cette espèce, et que les chefs se servent de ces intéressants martyrs du bûcher, de ces apôtres du pétrole. »

— Une peuplade du Nouveau-Mexique. — Dans le Denver News, le capitaine Manning donne des détails sur une singulière peuplade qu'il a visitée au Nouveau-Mexique, dans la partie nord-ouest, juste au sud-est de la ligne frontière entre ce territoire et le Colorado (États-Unis).

Cette peuplade vit à l'état d'isolement, dans un village qui est entouré d'une forte muraille pareille à la muraille chinoise, et qui met ce peuple à l'écart des autres nations. À l'intérieur de cette enceinte, il existe des habitations pour environ 4,000 âmes; mais le nombre de la population est réduit à 1,800. Leur langue ressemble au chinois, et quelques-unes de leurs coutumes se rapprochent des usages de ce peuple. Les femmes se distinguent par leur type chinois: yeux foveux en amandes, pieds petits, embonpoint. Elles s'habillent et portent leurs cheveux à la mode du Céleste-Empire.

Leur religion est barbare. Montézuma est leur Dieu. Son arrivée est attendue chaque jour au lever du soleil. L'immortalité de l'âme forme une partie de leur foi. Les prêtres portent des lourds vêtements de brocart, qui servent depuis un nombre infini d'années. Les cérémonies de leur culte sont pompeuses. La morale de ce peuple est irréprochable, parait-il.

Ils conservent le souvenir de leurs traditions, comme d'autres peuples d'Amérique qui se servaient de quippos, c'est-à-dire de longues cordes auxquelles on faisait des nœuds. Ces nœuds étaient autant de points de repère, de dates, d'événements remarquables. Cette coutume semblerait les rapprocher des Aztèques.

Leur gouvernement consiste en un conseil de trente caciques, dont six sont élus à vie. On choisit ordinairement pour cette fonction des vieillards, soit parce qu'ils ont plus d'expérience, soit afin qu'ils ne s'éternisent pas dans leur emploi. Les autres sont nommés temporairement. Un d'eux exerce le pouvoir exécutif, un autre le supplée en cas de besoin. Il y a un chef pour la guerre, un pour la police, etc. Sept caciques sont ordinairement des jeunes gens qui ne restent en fonctions que quelques mois.

Chez eux, la femme n'est pas, comme dans la plupart des tribus indiennes, une bête de somme; mais elle est, au contraire, tenue en grand respect et considération. Ses travaux se bornent aux soins du ménage.

Cette société a part conservé ses traditions depuis quatre siècles sans interruption.

Un photographe a braqué son objectif sur la lisière d'un bois, et sa tête disparaît sous le drap noir traditionnel.

Arrive un garde-champêtre.

— Ah ! cette fois, je vous y prends à chasser sans permis; comment! un fusil ne vous suffit plus, il vous faut une mitrailleuse ! Hé bien ! votre affaire est bonne.

— Mais, c'est de la photographie ! fait le marquis du Colledion ébahi.

— Que ce soit la faute à qui que ça vaudra, je m'en fiche pas mal; en attendant, je vous déclare procès-verbal.

— Partie de couleurs ! tel est le titre gracieux et piquant de la nouvelle vaïse de JULES KLEIN. Toutes les qualités de l'auteur